

Image not found or type unknown



Reintegration de la nationalité française

Par **maville**, le **01/10/2016** à **16:36**

bonjour,ceux qui sont ns en algérie en 1961 esqu'ils sont inscrits sur les registre des naissances à nantes?

Par **youris**, le **01/10/2016** à **17:36**

bonjour,

les archives d'état-civil des communes algériennes antérieures à 1962 sont restées en algérie.

le service central d'état civil de nantes est compétent pour tous les événements d'état civil survenus à l'étranger ou dans les territoires anciennement sous administration française, et qui concernent des ressortissants français (naissance, reconnaissance, mariage, divorce, adoption,...).

donc compétent pour les personnes nées en algérie avant l'indépendance

salutations